

Séance publique du 1^{er} avril 2019

Quels enjeux pour l'École du XXI^e siècle ?

Béatrice GILLE

Rectrice de la Région académique Occitanie
Rectrice de l'Académie de Montpellier
Chancelière des Universités

MOTS CLÉS

Système éducatif français, Éducation nationale, Résultats, Évaluations, Performances, Réformes, Gestion, Formation, Premier degré, Second degré, École, Collège, Lycée, Baccalauréat, Parcoursup, Éducation prioritaire

RÉSUMÉ

L'éducation est la première priorité nationale. Pourtant, malgré l'importance des enjeux, malgré aussi les moyens considérables qui y sont affectés, l'École est actuellement en crise. Si elle a réussi à relever hier le défi de la massification, elle peine à relever aujourd'hui celui de la démocratisation.

En termes de compétences, les résultats qu'obtiennent nos élèves aux différentes évaluations nationales et internationales montrent à la fois une diminution des performances globales, un accroissement de l'écart entre les meilleurs élèves et les moins bons, une réelle iniquité entre les genres et les territoires, mais aussi une forte corrélation entre les performances scolaires et le niveau social. Ces performances décevantes s'accompagnent d'une crise de confiance envers le système éducatif, perçu parfois comme injuste et inefficace.

Les réformes en cours visent à améliorer ces résultats. En donnant la priorité au premier degré, en s'appuyant sur les avancées de la recherche, en redessinant l'architecture générale du système, en poursuivant les efforts de formation des personnels, d'organisation et de gestion, il sera possible de permettre à chacun de construire les compétences dont il a besoin, et à notre société de retrouver confiance envers ce système éducatif auquel elle reste si attachée.

« **L'éducation est la première priorité nationale.** » Cette phrase, la première du Code de l'éducation, montre à la fois l'importance des objectifs assignés à l'éducation, et l'importance des moyens qui y sont affectés.

Les objectifs sont immenses, en effet. Si nous reprenons l'article 1 de ce Code de l'éducation, nous trouvons, dans l'ordre

- L'égalité des chances et la lutte contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative
- L'accueil de tous les enfants, sans aucune distinction
- La mixité sociale des publics scolarisés
- La transmission des connaissances (qui n'arrive qu'en 4^e position. . .)
- Le partage des valeurs de la République

- Le développement de la personnalité de chacun, l'élévation de son niveau de formation, son insertion dans la vie sociale et professionnelle, l'exercice de sa citoyenneté
- L'apprentissage et la maîtrise de la langue française
- L'acquisition par tous les jeunes d'une culture générale et d'une qualification reconnue.

Ces objectifs s'accompagnent de la mise en œuvre de **moyens considérables** : pour 2019, le budget affecté à l'enseignement scolaire (72 760 millions d'€) est le premier du gouvernement (loi de finances initiale), hors remboursement de la dette. Si on y ajoute celui de la recherche et de l'enseignement supérieur (28 147 millions d'€), on parvient à un total de 99 907 millions d'€, près de 100 milliards. Depuis plusieurs années, l'éducation, première priorité nationale, est aussi, et de loin, le premier poste de dépense de l'État.

Or le système éducatif, s'il a su relever le défi de la massification de son public (baby-boom, passage de la durée de scolarité obligatoire de 13 à 16 ans, « 80% d'une classe d'âge au bac »), n'est pas parvenu à relever totalement celui de la démocratisation.

De fait, **notre École est en crise** :

- Une crise de performances, tout d'abord : les résultats des comparaisons internationales ont eu un impact considérable – on a parlé de « choc PISA » -, bien supérieur à celui des travaux des chercheurs.
- Une crise de confiance, à la fois de notre pays vis-à-vis de notre système éducatif, et au sein même de notre système.
- Une crise de gestion, enfin, tant il est devenu important de faire évoluer le management d'une éducation nationale qui doit prendre en compte les performances / les difficultés / les ambitions de plus en plus différentes et personnalisées, et y apporter une réponse.

Le tout amplifié par une médiatisation de plus en plus importante, alors même qu'imparfaite : les chercheurs s'accordent à noter que les problèmes de politique éducative sont présentés et représentés négativement, que les enjeux sont abusivement simplifiés (les résultats PISA sont d'autant plus « choquants » qu'ils sont donnés bruts), et qu'ils servent à alimenter la mise en récit qui oppose traditionnellement, en France, les pédagogues et les républicains.

Il est donc nécessaire, pour présenter les enjeux réels auxquels est confronté notre système éducatif, de s'appuyer sur un diagnostic préalable, le plus exact possible.

Ce diagnostic, réalisé à partir des résultats récents, mais aussi de leur évolution sur des temps longs, montre tout d'abord que **notre système éducatif obtient des performances inégales**.

Les taux d'accès, les taux de réussite et de diplomation, se sont nettement améliorés, répondant à la volonté affirmée d'accroître le niveau de qualification de la population :

Une première vague de massification, dans les années 1980 et 1990, permet aujourd'hui à notre pays de compter 78% de diplômés du 2nd cycle (baccalauréat, Certificat d'Aptitude Professionnelle - CAP, Brevet d'Études Professionnelles - BEP) parmi les 25-64 ans. Une seconde vague, que nous vivons en ce moment, nous permet de porter ce chiffre à 88% parmi les 20-24 ans (chiffres 2016).

En 1996, les 25-34 ans étaient 41% à avoir le baccalauréat, 31% à avoir un CAP ou un BEP, 28% à avoir un Diplôme National du Brevet - DNB. Aujourd'hui, ils sont 67% à avoir le bac et 13% à avoir un CAP ou BEP.

Aujourd'hui, en termes de taux d'accès et de diplomation, la France a donc rattrapé le retard qui était le sien au sein de l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Économiques). Elle est même très bien classée pour ce qui est des sorties

aux faibles niveaux d'étude : à la fin des années 70, ces sorties concernaient 40% des jeunes ; ils étaient encore 15% à la fin des années 90 ; ils ne sont plus que 8, 8% en 2016, même si ce taux ne peut nous satisfaire.

En termes de niveau de compétences atteint par les élèves, en revanche, les performances sont décevantes :

Les évaluations internationales montrent une stagnation des résultats, voire une dégradation des performances chez les plus jeunes ; le pourcentage de non-réponse aux questions, en particulier, est en augmentation. La proportion du nombre d'élèves en retard scolaire reste importante, sans que cela améliore les résultats. Notre pays reste marqué par le problème du redoublement, peine à mettre en place une remédiation pédagogique et une prévention efficaces. Le traitement de la difficulté scolaire pose un problème à la fois aigu et croissant.

Les études les plus récentes corroborent ces résultats décevants, et surtout leur dégradation :

Les évaluations standardisées de la DEPP (Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance, au sein du ministère de l'éducation nationale), qui portent sur les compétences du socle, montrent que 80% des élèves possèdent les compétences attendues en langue française, et 78% en mathématiques et sciences (2018).

La dernière enquête TIMSS (Trends in Mathematics and Science Study – enquête internationale sur les acquis scolaires en mathématiques et sciences), en 2015, attribue aux élèves français de CM1 (Cours Moyen 1^{ère} année) un score de 488 en maths et 487 en sciences, contre une moyenne de 500 points sur l'ensemble des 49 pays participants, et de 527 et 525 points en Europe, et de 528 et 527 pour l'OCDE.

L'enquête PIRLS (Progress in International Reading Literacy – Programme international de recherche en lecture scolaire), qui mesure les performances en langue maternelle, montre elle aussi une baisse des résultats français, à la fois en valeur absolue - avec un score de 511 points en 2016 contre 520 en 2011, et bien inférieur désormais à la moyenne des pays de l'OCDE (541) comme des pays de l'Union Européenne qui ont participé à l'enquête (540) – et en valeur relative, puisque depuis 2001 le score de la France a baissé de 14 points quand le score moyen des 24 pays européens testés progressait de 6 points. Aujourd'hui, la France se situe à l'antépénultième place au sein de ces 24 pays.

Cette baisse des résultats se produit dans tous les déciles de lecteurs : si en 2001, 7% des élèves atteignaient un niveau avancé, ils ne sont plus que 4% en 2016. C'est trois fois moins que dans les autres pays européens.

Enfin, cette baisse non seulement se poursuit, mais s'accélère encore : en dix ans, entre 2001 et 2011, les élèves français perdaient 5 points ; sur les cinq dernières années, entre 2011 et 2016, ils en perdaient 9.

L'enquête PISA (Programme International pour le Suivi des Acquis des élèves) attribue quant à elle à la France un score moyen en culture scientifique, tout en notant un accroissement de l'écart entre les élèves et une plus grande corrélation entre les résultats et les données sociales de ces mêmes élèves. En mathématiques, nos résultats sont stables depuis 2012, dans la moyenne des pays testés, mais 23, 5% de nos élèves ne possèdent pas les compétences nécessaires. En langue, nous sommes également dans la moyenne pour ce qui est de la compréhension de l'écrit, mais nous notons une augmentation du nombre des élèves les plus faibles.

La Journée Défense et Citoyenneté enfin, qui permet de connaître les performances en lecture des jeunes de 16 à 25 ans, tous niveaux d'études confondus, montre en 2017 que si 76, 9% de ces jeunes sont considérés « lecteurs efficaces », 11, 5% sont « lecteurs médiocres » et 11, 5% éprouvent de vraies difficultés de lecture, dont près de la moitié seraient en situation d'illettrisme.

En termes d'équité, les performances de notre système éducatif sont également insuffisantes.

On relève ainsi des disparités importantes selon le **genre** : le diplôme national du brevet est obtenu par 91 % des filles et seulement 85% des garçons (2016) ; les filles représentent 52% des bacheliers, et 57% des bacheliers généraux, mais seulement 48% des bacheliers S (scientifiques). En 2016, parmi les 25-34 ans, 50% des jeunes filles ont un diplôme du supérieur, contre seulement 39% des garçons.

Les disparités sont également **sociales** : le taux de réussite au baccalauréat atteint les 96% pour les enfants de cadre supérieur, mais 82, 6% pour les élèves issus des familles les plus démunies (2018) ; les enfants de cadres sont titulaires à 77% d'un baccalauréat général, à 14% d'un baccalauréat technologique, et à 9% d'un baccalauréat professionnel (2016), tandis que les enfants d'ouvriers sont titulaires à 34% d'un baccalauréat général, à 22% d'un baccalauréat technologique et à 44% d'un baccalauréat professionnel.

Elles sont enfin **territoriales** : les performances aux examens sont en effet très différentes selon les régions. Quel que soit l'examen – DNB, CAP, baccalauréat général, technologique ou professionnel, et même si les chiffres varient d'une année sur l'autre, le classement des résultats par académie est toujours sensiblement le même. On retrouve ainsi souvent l'académie de Rennes dans le peloton de tête, suivie de celle de Nantes. À l'inverse, les académies de Guyane et de la Réunion obtiennent souvent les résultats les plus faibles.

Ces disparités territoriales sont toutefois à mettre en regard avec d'autres éléments. Les candidats qui se présentent aux examens évoluent en effet dans un environnement économique et social plus ou moins privilégié selon les académies. En outre, les élèves scolairement les plus faibles sont orientés, après la troisième, de manière très différente selon les académies. C'est une autre forme d'iniquité territoriale. L'académie de Montpellier, pour sa part, scolarise aujourd'hui 618 000 élèves, étudiants et apprentis. Ce chiffre est en hausse constante depuis dix ans (+ 5% dans le 1er degré et + 8% dans le 2nd degré), du fait d'une progression démographique importante. Elle obtient des résultats aux examens globalement inférieurs à la moyenne nationale métropolitaine, mais qui tendent à s'en rapprocher (baccalauréat 2018 : 87, 7% de réussite contre 88, 3% national ; DNB 2018 : 83, 4% de réussite contre 81% national). Enfin, ici aussi, les filles obtiennent de meilleurs résultats que les garçons.

En termes de poursuite d'études et de réussite ultérieure des élèves sortant du système scolaire, **notre système est également perfectible**. Aujourd'hui, en effet, le baccalauréat est une condition nécessaire, mais non suffisante, pour réussir dans la poursuite d'études, et notre score de 90% de réussite au bac général et technologique n'empêche pas que, une fois dans l'enseignement supérieur, seuls 27% des étudiants obtiennent leur licence en 3 ans, et qu'au final 61% des étudiants ne parviennent pas au terme des études dans lesquelles ils se sont engagés.

Ces performances, décevantes, expliquent ou, à tout le moins, accompagnent une crise de confiance dans notre système éducatif.

Une crise de confiance externe, tout d'abord : Les résultats des études nationales et internationales ont abondamment été commentés dans les médias. Les usagers, tout en restant passionnément attachés à l'école publique, laïque et obligatoire, véritable pilier de la République et de ses valeurs, doutent de notre capacité à éduquer. L'affaiblissement du respect historique envers les enseignants s'accompagne d'une

défiance à l'égard de l'institution, qui ne porterait pas suffisamment attention à chaque enfant individuellement. Les Français seraient nombreux à percevoir le système éducatif à la fois comme injuste et comme inefficace.

Mais aussi une crise de confiance interne : Depuis le début des années 2000 – qui coïncident d'ailleurs avec les premières comparaisons internationales –, les enseignants s'estiment mal formés et peu reconnus, pour un métier de plus en plus difficile. Nombre de postes, formation initiale et continue, rémunérations, mais aussi climat scolaire : beaucoup d'enseignants disent éprouver un sentiment de déconsidération, une souffrance dans l'exercice de leur métier, une difficulté à enseigner et éduquer au quotidien. Ces difficultés, reconnues par la population, rendent les carrières au sein de l'éducation nationale de moins en moins attractives, en particulier pour les étudiants à fort potentiel. De fait, les problèmes de recrutement se sont aggravés, que ce soit pour des remplacements ou même pour des postes de fonctionnaires.

Pourtant, notre pays réalise un effort budgétaire massif en faveur de l'éducation : ainsi, la dépense intérieure d'éducation, en 2016, s'élevait à 149,9 milliards d'€, dont 57,3% assumés par l'État (le reste étant pris en charge par les collectivités territoriales, les autres administrations publiques et caisses d'allocations familiales, les entreprises et les ménages). Ces dépenses engagées sont comparables à celle des autres pays de l'OCDE. Les rémunérations des personnels sont également comparables. La France a aussi des personnels spécialisés dans l'éducation, ce que les autres pays n'ont pas.

Il apparaît donc **une absence de corrélation entre les moyens engagés et les performances réalisées.**

Il existe certes un certain nombre de différences entre notre pays et les autres pays de l'OCDE.

La répartition de notre effort, par exemple, est atypique : nous dépensons ainsi 6 300 € pour chaque élève du 1^{er} degré, soit 7 400 \$, à mettre en regard des 8 730 \$ engagés par la moyenne des pays, des 11 320 \$ engagés par les États-Unis d'Amérique et les 11 370 \$ engagés par le Royaume Uni.

Pour un élève du 2nd degré, notre dépense s'élève à 9 720 €, soit 11 820 \$, à mettre en regard des 10 110 \$ engagés par la moyenne des pays de l'OCDE. Et, à l'intérieur du 2nd degré, nous dépensons 8 580 € pour un collégien, 10 870 € pour un lycéen général ou technologique, et 12 380 € pour un lycéen professionnel.

Notre courbe des financements va donc à rebours de celles de nos voisins : nos dépenses croissent au fur et à mesure qu'un élève grandit, contrairement à ce qui se produit dans les autres pays. Le coût d'un lycéen, notamment, est largement supérieur à ce qu'il est ailleurs.

Nous différons également de nos voisins par notre démographie scolaire et les statuts de nos personnels.

Enfin, dans notre pays, toute réforme est d'autant plus difficile à mener qu'elle est toujours suspectée d'être comptable.

Les réformes en cours, portées par Jean-Michel Blanquer, ont pour objectif d'améliorer les performances et la gestion de notre système éducatif.

Avant de détailler les leviers possibles de réformes aux différents niveaux d'enseignement, nous pouvons poser un certain nombre de **principes généraux** qui les traversent.

Le premier de ces principes est de poursuivre l'élévation de qualification de l'ensemble de la population, tout en veillant à la justice sociale et à l'équité.

Le second principe est de poursuivre notre effort budgétaire, mais de nous appuyer sur la recherche, l'évaluation, et l'étude comparative des différents systèmes éducatifs, pour analyser précisément les techniques de gestion, les modes d'organisation de nos pays partenaires, afin de nous en inspirer et d'en tirer le meilleur. Nous agirons ainsi non pas sur l'effort engagé, mais sur les choix budgétaires et la répartition des dépenses, en fonction de priorités revues.

Le troisième principe est de nous attacher à rechercher l'efficacité, en nous fondant sur l'expérimentation et le pragmatisme, et non pas sur des choix ou des combats idéologiques.

À partir de ces principes, différents axes d'action ont été définis :

Redessiner l'architecture générale, qui s'articule aujourd'hui entre un Socle commun regroupant le 1er degré et le collège, puis un « bac -3 / bac +3 » regroupant le niveau lycée et l'enseignement supérieur jusqu'à la licence ;

Redéfinir de la même façon le lien structurel qui existe aujourd'hui entre un professeur, une classe, une discipline, une heure ;

Personnaliser davantage les apprentissages, et non pas les uniformiser ;

Favoriser les compétences dites du XXI^e siècle, à savoir l'esprit critique, la communication, la collaboration, mais aussi la créativité ;

Développer de la même façon les compétences numériques des élèves, mais également les usages pédagogiques du numérique, c'est-à-dire nous appuyer sur les compétences numériques des formateurs pour faire progresser les élèves dans tous les domaines ;

Enfin, élargir le champ de l'action, en favorisant une plus grande coopération des partenaires que sont les parents, les collectivités territoriales et la société civile dans son ensemble ;

Les réformes engagées se développent ainsi sur la totalité du paysage éducatif, de l'école au lycée.

Face aux résultats médiocres obtenus par nos élèves du 1^{er} degré, et au regard de l'importance des connaissances et compétences acquises à l'école pour le reste de la scolarité, il a été décidé de donner la **priorité au premier degré**.

Cette priorité se décline à la fois sur un plan quantitatif, en termes de budget, et sur un plan qualitatif. La baisse démographique actuelle dans le premier degré constitue une occasion particulièrement intéressante pour transformer les pratiques, aussi bien gestionnaires que pédagogiques. Elle doit être utilisée pour démultiplier l'efficacité des efforts fournis.

En matière de pédagogie tout d'abord

La priorité absolue est donnée à la maîtrise de la langue, condition sine qua non de tout apprentissage et de toute réussite. La maternelle est réaffirmée comme le lieu d'une véritable immersion langagière. La décision – historique – d'abaisser l'âge de la scolarisation obligatoire à trois ans, si elle semble secondaire au vu du nombre d'élèves impactés (dans les faits, 98% des élèves fréquentaient déjà l'école maternelle), va permettre justement d'accueillir à l'école maternelle ces 26 000 élèves qui n'entraient à l'école que très tardivement, alors même que, souvent, ils ne parlent pas français à la maison.

L'apprentissage de la lecture fait l'objet de toutes les attentions, et bénéficie des avancées de la recherche. De manière pragmatique, c'est l'efficacité qui est recherchée. Le code alphabétique et syllabique est enseigné de manière explicite et systématique. Par la suite, un apprentissage actif, associant lecture et écriture, permet aux élèves de

progresser de l'explicite à l'implicite. Les exemples et les exercices sont choisis de manière rationnelle, et adaptés au niveau de chaque enfant. Enfin, l'enseignement s'appuie sur le principe de plaisir, qui en démultiplie l'efficacité, permet un climat scolaire apaisé et donne les meilleures chances aux élèves de poursuivre leur scolarité avec succès.

Les mathématiques bénéficient des mêmes principes : manipulation, explicitation, progressivité, et plaisir.

Les programmes des différentes matières ont été reformulés en 2016. L'année 2018 a permis d'apporter ensuite quelques modifications, le plus souvent mineures, et surtout d'inscrire dans ces programmes la progressivité des enseignements.

Des évaluations à la fois en français et en mathématiques, sont organisées en tout début d'année (courant septembre), dans les classes de Cours Préparatoire (CP) et de Cours Élémentaire 1^{ère} année (CE1) puis, pour les CP, de nouveau lors d'un point d'étape fin janvier – début février. Conçues avec l'appui de chercheurs et dans un esprit de bienveillance, elles visent à identifier avec précision les forces et les faiblesses de chacun des élèves, aux moments décisifs de l'entrée dans la lecture, l'écriture et le calcul. Elles permettent ainsi à chaque professeur de disposer d'un bilan individuel pour chaque élève, et donc de dispenser un enseignement individualisé et adapté aux besoins de chacun. Fondées sur des critères transparents, objectifs et communs à tous, ces évaluations renforcent l'égalité entre les élèves, sur tous les points du territoire.

À l'autre extrémité du parcours en école élémentaire, des stages de réussite sont proposés aux élèves, principalement de Cours Moyen 2^{ème} année (CM2). Ils font partie des aides pédagogiques qui sont engagées pour aider les élèves qui rencontrent des difficultés, notamment pour réussir la validation du socle commun.

En matière d'organisation et de gestion, ensuite, de nombreux efforts ont été accomplis.

Les rythmes scolaires ont été remaniés en 2014-2015, afin de mieux s'adapter aux rythmes des enfants, sur la journée comme sur la semaine. Mais les enfants sont aussi des êtres sociaux, inscrits dans des familles et une société, qui ont d'autres rythmes. D'où un retour à la semaine de quatre jours, plus simple à gérer pour les différents partenaires.

L'éducation prioritaire bénéficie d'un effort particulier, avec le dédoublement des classes (les CP en Réseau d'Éducation Prioritaire Renforcée -REP+ en 2017, et, en 2018, les CP des Réseaux d'Éducation Prioritaire - REP et les CE1 des REP+), des mesures prises pour faciliter la formation et la concertation des enseignants (18 demi-journées remplacées dans le 1^{er} degré, et la pondération dans le 2nd degré), mais aussi la revalorisation progressive, jusqu'en 2020, de la rémunération des personnels affectés en REP+ (près de 1 000 € par an dès 2018). Ces mesures visent à favoriser le travail en équipe, la formation, mais aussi l'implication et la stabilité des équipes. Elles impactent directement 20% des élèves d'une génération, précisément les 20% repérés comme étant en difficulté.

De nombreux emplois ont été créés dans les écoles, notamment pour mettre en œuvre ces dédoublements de classes en éducation prioritaire. Ils contribuent au rééquilibrage des forces et des moyens en direction du 1^{er} degré.

La formation des enseignants, enfin, est un chantier important. Elle doit répondre aux besoins des personnels comme aux évolutions des politiques éducatives. L'organisation pensée actuellement s'appuie sur une concertation et réaffirme l'importance et l'homogénéité de la formation initiale des professeurs. Un nouveau référentiel de formation, un déplacement du concours en 2^e année du Master MEEF (Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation), une entrée progressive

dans le métier, une possible préprofessionnalisation : autant de pistes d'action pour renforcer l'attractivité du métier de professeur et améliorer les résultats des élèves.

Le collège, pour sa part, connaît actuellement peu de modifications dans son architecture.

Il est construit sur deux cycles – la 6^e poursuit le cycle 3 commencé en Cours Moyen ; les 5^e, 4^e et 3^e forment le cycle 4 – et constitue, avec le 1^{er} degré, l'École du Socle. Ce qui signifie que les enseignants ont désormais à préparer leurs élèves aux compétences du Socle, et non plus seulement suivre les programmes liés à la discipline et au niveau.

Depuis que le passage au collège se déroule de manière totalement indifférenciée, l'enseignement commun à tous les élèves, qui se terminait autrefois au CM2, se poursuit désormais jusqu'à la 3^e. Cette élévation générale du niveau de formation, qui bénéficie à toute la population, a ainsi conduit l'ensemble des élèves à apprendre une (à partir de la 6^e), puis deux (à partir de la 5^e désormais) langues vivantes étrangères, quand, il n'y a pas si longtemps, cet apprentissage était réservé à quelques-uns. Le dispositif « devoirs faits » permet également à chacun de bénéficier d'un accompagnement personnalisé, au sein du collège, pour s'acquitter de son travail personnel.

Pour autant, cette augmentation du niveau pour tous ne doit pas conduire à baisser le niveau d'exigence que l'on peut attendre des meilleurs élèves. C'est pourquoi il a par exemple été décidé de rétablir la possibilité d'apprendre la 2nde langue vivante dès la 6^e (classes bilangues), et de mettre l'accent sur le latin et le grec, qui doivent être proposés à tous ceux, dans tous les territoires, dans tous les collèges, qui peuvent trouver avantage - et plaisir ! – à apprendre ces langues de culture, si importantes pour notre propre langue comme pour notre histoire.

De la même façon, il est mis l'accent sur la pratique des arts, et notamment de la chorale, qui doit être présente dans tous les établissements : facile à mettre en œuvre, accessible à tous et partout, mobilisant à la fois le corps et l'intellect, elle permet d'apprendre à se concentrer, de travailler pour un objectif commun, de découvrir des musiques différentes, de vivre ensemble le plaisir de l'art et de la culture.

Le lycée général et technologique connaît actuellement une réorganisation globale, directement induite par la réforme du baccalauréat.

Cette **réforme du baccalauréat** était nécessaire : ce premier grade de l'enseignement supérieur – ce qu'il était à l'origine -, s'est en effet transformé, au fil du temps et de la massification de l'enseignement, en un simple diplôme de fin d'études secondaires. De fait, l'examen ne prépare pas suffisamment aux études supérieures auxquelles il donne pourtant accès. Si 79, 9% des jeunes d'une génération obtiennent le baccalauréat (chiffres 2018, hors Mayotte), ils sont également 61% à ne pas réussir leur licence en 3 ans. Nous envoyons donc vers un échec prévisible des jeunes qui ont certes des compétences de fin d'études secondaires, mais ne sont pas préparés pour réussir la poursuite de leurs études.

De plus, le choix de la série au lycée (L Littéraire, ES Économique et Sociale, ou S Scientifique) et le projet d'orientation des élèves ne s'articulent pas toujours de manière cohérente : au lycée général, 52% des élèves ont choisi une série S – qui est

devenue, de fait, une série généraliste – alors même que 40% de ces élèves de S affirment ne pas vouloir poursuivre des études scientifiques.

L'ambition de la réforme du baccalauréat est donc à la fois de réaffirmer sa fonction d'accès à l'enseignement supérieur et de restaurer sa crédibilité, en en faisant une étape déterminante dans la réussite future des élèves, en lien avec la question essentielle de l'orientation.

Enfin, l'organisation actuelle de l'examen repose sur des épreuves finales beaucoup plus nombreuses que chez nos voisins européens. Or ce grand nombre d'épreuves, nécessairement concentrés dans un laps de temps assez court, n'est pas satisfaisante : d'une part elle ne récompense pas les efforts fournis par les candidats dans la durée, et d'autre part elle pose des difficultés organisationnelles importantes.

À partir de 2021, les lycéens passeront un **nouveau baccalauréat**, qui reposera à la fois sur des épreuves finales et sur une part de contrôle continu.

Les épreuves finales compteront pour 60% de la note totale. Ce primat des épreuves finales a été largement validé lors de la concertation menée pour préparer ce nouvel examen. Chaque lycéen présentera ainsi, en fin de première, une épreuve anticipée écrite et orale de français, puis, en terminale, un écrit de philosophie, deux autres écrits portant sur les disciplines de spécialité qu'il aura choisies, et un oral.

Les deux épreuves de français et celle de philosophie se situent dans la droite ligne de ce qui se fait déjà depuis de nombreuses années. L'écrit de philosophie, en particulier, correspond à une tradition française. Le choix de maintenir cet enseignement et cette épreuve au baccalauréat réaffirme la nécessité de conforter l'esprit critique et de développer les capacités d'analyse dans la formation des jeunes générations.

L'épreuve orale consistera en la présentation, par l'élève, d'un projet qu'il aura préparé pendant ces deux années du cycle terminal, c'est-à-dire la première et la terminale. La capacité de s'exprimer dans un français correct est essentielle pour les études, pour la vie personnelle et professionnelle. Parce que l'aisance ou, au contraire, les maladresses à l'oral peuvent constituer des marqueurs sociaux, il importe justement d'offrir à tous les élèves la possibilité d'acquérir cette compétence. D'une durée de 20 minutes, cet oral se déroulera en deux parties : la présentation par l'élève du projet qu'il aura construit, adossé à une ou deux des disciplines de spécialité choisies ; puis un échange à partir de ce projet, permettant d'évaluer la capacité de l'élève à mobiliser les connaissances, notamment scientifiques et historiques, acquises au cours de sa scolarité.

Le contrôle continu comptera pour 40% de la note terminale, répartis en 10% pour les résultats des bulletins de première et de terminale, et 30% pour les résultats de trois séries d'épreuves dont les sujets seront nationaux, la correction anonyme et effectuée par d'autres professeurs que celui du candidat.

La dimension nationale du baccalauréat est donc renforcée, puisque 90% de la note finale est issue de sujets nationaux avec des copies anonymes. En même temps, le baccalauréat est plus juste (prise en compte du travail réalisé sur deux années, moindre part jouée par la chance) et prépare mieux à la poursuite d'études comme à la vie professionnelle (oral, réalisation d'un projet personnel). Cette nouvelle organisation sera également l'occasion d'améliorer les modalités d'aménagement des épreuves pour les élèves en situation de handicap, afin d'atteindre l'objectif d'une école entièrement et réellement inclusive fixée par le président de la République.

En amont de ce nouveau baccalauréat, le lycée est repensé pour lui permettre de mieux accompagner les élèves dans la construction de leur projet d'orientation et dans l'acquisition des compétences qui leur seront nécessaires dans la poursuite de leur cursus.

Après une seconde toujours indéterminée, les élèves peuvent choisir entre une voie technologique et une voie générale. La structure de la voie technologique change

peu. Son organisation actuelle étant récente, il a été choisi de la conforter. Aux enseignements communs s'ajoutent donc des enseignements de spécialité qui découlent du choix de la série, et des enseignements optionnels. Dans la voie générale, en revanche, les trois séries S, L et ES sont supprimées au profit de parcours plus individualisés. Là encore, un tronc commun d'enseignements généraux est complété par le choix d'enseignements de spécialité : au nombre de 3 en première puis de 2 en terminale, ils permettront aux élèves d'approfondir leurs connaissances pour mieux réussir dans le supérieur. 11 enseignements de spécialité différents sont proposés, afin que chacun puisse découvrir des matières nouvelles et construire activement un parcours d'orientation qui corresponde à ses goûts et à ses aptitudes. Enfin, des enseignements optionnels facultatifs viendront enrichir le parcours des lycéens qui le souhaitent.

L'accompagnement des élèves sera renforcé : un test de positionnement, en seconde, permettra d'évaluer les acquis et les besoins de chaque élève en français et mathématiques ; ensuite, 54h seront, chaque année, consacrées à l'orientation ; enfin, en classe de terminale, deux professeurs accompagneront les élèves dans leur choix d'orientation.

La voie professionnelle, quant à elle, n'est pas impactée par cette nouvelle organisation. Cependant, elle fait actuellement l'objet d'un travail important, en concertation avec tous les acteurs concernés, qui devrait lui permettre de devenir à la fois plus attractive, en offrant des formations aux métiers du XXI^e siècle, et plus efficace, grâce à des formations et des diplômes qui, du CAP au BTS (Brevet de Technicien Supérieur) et au-delà, permettent une insertion professionnelle réussie. L'ambition est ainsi de promouvoir la diversité des excellences et de former des jeunes qui savent s'adapter aux mutations économiques comme aux transitions technologiques et écologiques, et qui de ce fait sauront réussir leur vie professionnelle.

"Parcoursup" s'inscrit pleinement dans cette nouvelle organisation du « Bac -3 / Bac +3 ».

Nous avons besoin d'accroître le taux de qualification de la population, et donc de former davantage de diplômés de l'enseignement supérieur. Mais aujourd'hui, sur une génération de jeunes qui entrent dans cet enseignement supérieur, un tiers réussit, un tiers échoue, et un dernier tiers abandonne ou disparaît.

Les réformes menées visent justement à donner aux jeunes les compétences dont ils auront besoin pour réussir, mais aussi à leur permettre d'effectuer des choix raisonnés, en fonction de leurs appétences et de leurs compétences. Il était indispensable de mieux informer sur les attendus et sur le nombre de places dans chaque filière, mais aussi de mettre fin au tirage au sort dans les disciplines en tension. Ce tirage au sort, injuste par nature, était tout autant inefficace puisqu'il envoyait à l'échec des jeunes mal informés de la réalité du travail qu'ils auraient à mener pour réussir.

Parcoursup n'est ainsi pas seulement une procédure d'affectation des futurs bacheliers. L'organisation de la gestion des flux (avec 10 vœux non hiérarchisés mais éventuellement déclinables en « sous-vœux », un calendrier, des dossiers à monter. . .) s'accompagne d'une meilleure information sur les parcours et les attendus, d'une augmentation des capacités d'accueil dans les filières en tension, d'une réflexion menée dans l'enseignement supérieur sur l'accueil des nouveaux bacheliers et la nécessaire adaptation de la pédagogie, et de la mise en place de dispositifs de renforcement disciplinaire et d'accompagnement méthodologique pour les bacheliers les plus fragiles.

Enfin, **les différentes réformes respectent un certain nombre de valeurs et de principes** qui s'appliquent de la maternelle au baccalauréat.

Le premier de ces principes est **le droit à l'éducation et l'accès à l'école pour tous les enfants**. Depuis l'entrée en vigueur de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité de droits et des chances, le nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés dans les écoles et établissements (publics et privés sous contrat d'association) a plus que doublé pour atteindre aujourd'hui 321 476 élèves (2017).

Pour aller plus loin encore et accueillir tous les enfants, quels que soient leurs handicaps et leurs besoins, une concertation nationale a été lancée en octobre 2018, en lien avec les représentants des associations de personnes handicapées, des parents, des organisations syndicales, des collectivités territoriales et des parlementaires.

Issues de cette concertation, des propositions ont été remises au ministre de l'éducation. Leur mise en place est prévue dès la rentrée 2019, pour une transformation complète de l'école à la rentrée 2020. La professionnalisation des accompagnants est l'une des premières pistes retenues : dès juillet 2019, leur statut devient pérenne (Contrat à Durée Déterminée – CDD, de trois ans, renouvelable une fois, puis transformé en Contrat à Durée Indéterminée - CDI) et harmonisé sur tout le territoire. Ils bénéficieront également d'une formation continue de 60 heures par an.

L'amélioration de la scolarisation – la création de 250 ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire) en lycée a été annoncée – et la professionnalisation des accompagnants – plus de 8 000 postes devraient être créés – vont permettre de diversifier et d'allonger les parcours scolaires des enfants en situation de handicap.

Le deuxième principe est la volonté, réaffirmée par la Nation, de **faire de l'École le lieu de l'apprentissage de la citoyenneté**, que ce soit par la transmission de connaissances et de valeurs, par l'éducation morale et civique à travers l'ensemble des disciplines, et par un respect mis en œuvre par tous et envers tous.

La laïcité, qui garantit la liberté de chacun et protège les droits de tous, est confirmée comme valeur essentielle de notre République. Le Conseil des sages de la laïcité, la mise en place d'un numéro vert en cas d'atteinte à la laïcité, permettront de fixer une doctrine commune, de faire respecter ce principe essentiel, d'apporter un soutien clair à tous les personnels. Une laïcité vécue au quotidien, et dont l'intérêt pour tous est explicité, est le meilleur moyen de prévenir les radicalisations.

La vie scolaire, de l'école au lycée, est encouragée. Les élèves y apprennent l'autonomie, y mettent en pratique les lois et règles de la démocratie, s'engagent au service de la communauté.

Le troisième principe consiste à garantir aux élèves la **sécurité** et la **sérénité des espaces d'apprentissage**.

La sécurité des établissements est renforcée, en lien avec les collectivités de rattachement.

Les Plans particuliers de mise en sûreté face aux risques majeurs, les exercices « attentats – intrusions », mais aussi l'éducation à la responsabilité, la valorisation des jeunes dans la sécurité civile, contribuent à sécuriser l'École tout en éduquant à la citoyenneté.

Un climat scolaire serein est également indispensable à une scolarisation réussie. À ce titre, la lutte contre toutes les formes de violence et de harcèlement, notamment le cyber harcèlement, est renforcée. L'interdiction des téléphones portables au collège contribue à cette mesure, en sensibilisant les élèves à l'utilisation raisonnée des outils numériques et à la richesse de la vie collective.

Enfin, la place des parents dans l'école doit être confortée. Membres à part entière de la communauté éducative, ils partagent avec l'institution scolaire l'objectif de

réussir l'éducation de leurs enfants en leur apportant connaissances, compétences et valeurs. On cherchera à renforcer leur présence au sein des écoles et des établissements, en les associant aux activités, aux prises de décision concernant la vie de l'établissement, et à toutes les formes de coopération possible.

Pour atteindre ces objectifs, l'éducation nationale peut s'appuyer sur d'importantes ressources, notamment humaines.

Premier poste budgétaire de la Nation, elle est aussi le premier employeur public : près d'1, 2 million de personnes travaillent à la réussite de 13 millions d'élèves. Cette organisation gigantesque représente une force évidente (en termes de d'efficacité, d'égalité territoriale. . .) mais également des contraintes.

La gestion des personnels doit évoluer d'une « gestion des ressources humaines » en « gestion humaine des ressources » : plus proche des besoins des territoires comme des personnes, en s'adaptant aux différences et aux besoins particuliers.

La formation initiale et continue des personnels, leur parcours professionnel, leur rémunération, doivent être revus, pour adapter les compétences des enseignants aux besoins des élèves dans un territoire, pour renforcer l'attractivité des carrières et faciliter l'exercice des métiers, et donc pour améliorer la réussite de nos élèves, objectif ultime de notre action.

Ainsi, la politique de revalorisation des carrières de tous les agents sera poursuivie (déploiement du protocole Parcours professionnels, carrières et rémunérations), en particulier en début de carrière des enseignants (augmentation de plus de 1 000 € sur 5 ans). Les heures supplémentaires exonérées de charges sociales seront développées. Enfin, l'engagement en éducation prioritaire sera reconnu et valorisé, notamment par une nouvelle augmentation de 1 000 € à compter de la rentrée 2019.

Recruter, former, affecter, évaluer, accompagner, rémunérer : dans chacun de ces domaines nous devons et nous pouvons agir, en regardant à chaque fois si davantage de souplesse, d'articulation, d'autonomie, permettent de gagner en efficacité.

Les Français entretiennent avec leur École des relations très fortes. Les polémiques sans fin, dès que le mot « réforme » est prononcé, montrent les difficultés auxquelles on se heurte dès que l'on cherche à améliorer un système que chacun reconnaît perfectible. Mais elles montrent aussi la hauteur des attentes des citoyens.

Dans notre pays peut-être plus qu'ailleurs, l'École a joué un rôle prépondérant dans la construction d'un État stable, d'un peuple unifié. Aujourd'hui encore, les objectifs assignés par la population au système éducatif dépassent largement la transmission de connaissances et l'acquisition de compétences strictement disciplinaires. Au-delà de ces connaissances et compétences, reconnues indispensables, l'École doit permettre l'insertion professionnelle en même temps que sociale, l'adhésion de tous à une culture commune et donc la cohésion sociale, mais aussi le développement individuel de chacun...

Ces objectifs multiples, cette complexité technique d'un système gigantesque et multiforme, ces relations empreintes de subjectivité et d'émotivité..., tout cela rend particulièrement difficile et exaltant, aujourd'hui, de penser l'École de manière globale.